

COMMUNE DE SISTERON ALPES DE HAUTE PROVENCE

DECISION DU MAIRE DMST 2023 - 12 - 08

Contrat d'abonnement GPRS pour borne paiement Flot Bleu Quantum

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal N°2016.10.16 SG du 24 novembre 2016 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le contrat avec la Société POSIRIS sise 61 rue du Mail 76100 ROUEN

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer avec la Société POSIRIS sise 61 rue du Mail 76100 ROUEN une reconduction de contrat d'abonnement GPRS pour borne de paiement Flot Bleu Quantum d'un montant annuel de 192.00 €uros HT. Ce contrat est établi pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er Janvier 2024.

ARTICLE 2: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence et à la Société POSIRIS sise 61 rue du Mail 76100 ROUEN.

Fait à SISTERON le 26 DECEMBRE 2023

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 27/12/2023 A 10h22